

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 13h30 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 4	15
Total des voix : 21		

Date de convocation
15/02/2024

Délibération  
n°24\_02\_B1\_26

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentants des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

2 Porteurs d'1 voix : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Paul CORBIER** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**,

1 Porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à **Antoine FAURE**,

1 Porteur de 3 voix : **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**.

**Avenant à la convention de partenariat avec la SCP / STEP de Rougon**

Le syndicat mixte du Parc du Verdon, gestionnaire du bassin versant du Verdon, porteur d'un SAGE et d'un Contrat rivière, a conclu en 2008 une convention de partenariat avec la SCP, pour la période 2008-2014, renouvelée pour les périodes 2014-2020 puis 2021-2026, et amandée d'un avenant en 2023. La convention prévoit notamment la contribution de la SCP aux actions et investissements permettant l'amélioration de la qualité de l'eau du Verdon et de ses affluents, mais aussi via l'avenant des actions et investissements permettant de sécuriser l'accès à l'eau, d'acquérir des connaissances sur les eaux souterraines et superficielles et d'accompagner les adaptations aux changements climatiques. Cette contribution apporte un soutien non négligeable aux communes souhaitant mettre en place des infrastructures efficaces, et permettra à terme d'alléger le traitement de l'eau utilisée par la SCP pour l'alimentation en eau potable, ou d'intervenir de manière plus pertinente grâce à une meilleure connaissance des milieux. Elle permet également d'aider à la réalisation de projets de diverses natures visant à maintenir et améliorer la qualité, et à réaliser des économies d'eau.

La commune de Rougon construit une nouvelle STEP. Des subventions non espérées et un surcout majeur nous incitent à proposer un avenant à la convention du 30 septembre 2021.

L'aide de 83 567€ pour 457 035€ HT d'études et travaux passerait à 106 034€ pour 552 566€HT selon les règles définies par la convention cadre SCP/Parc.

Coût total surcouts inclus HT : ..... 552 566 €

Agence de l'eau ..... 194 690€

Département 04 ..... 79 791€

DETR ..... 66 017€

Autofinancement commune ..... 212 068 €

La présence d'un traitement tertiaire permet de financer le projet à hauteur de 50% de l'autofinancement résiduel dans la limite des 20% du montant total du projet. Soit une aide de **106 034€** et non 83 567€ initialement prévus.

Les deux premiers versements ont déjà été réalisés, un troisième sera déclenché en cours d'année, sur présentation des factures acquittées.

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau valident l'avenant tel que proposé et autorisent le Président à le signer ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le 14/03/2024, mois et l'an susdits

Suivent les signatures



Pour extrait conforme

Le Président

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le